

## Les règles à suivre

- ✓ **Masque obligatoire\*** sur la bouche, le menton **et le nez, en intérieur et à l'extérieur** sur tous les campus de l'Université
- ✓ Respecter les distances, les sens de circulation, éviter les attroupements
- ✓ Pour limiter au maximum le temps passé dans les couloirs : **arriver à l'heure aux CM, TD, TP**
- ✓ Quitter immédiatement les salles pour permettre l'aération entre deux cours
- ✓ Respecter les gestes barrière



*Cas contact : Se tester, s'isoler et suivre les recommandations de l'assurance maladie. Les étudiants vaccinés ne sont pas considérés comme cas contact*

*Cas positif : se mettre à l'isolement et se signaler à [Fds.referents-covid19@umontpellier.fr](mailto:Fds.referents-covid19@umontpellier.fr)*

**La situation sanitaire est fragile, soyons responsables !**

\*Les obligations de port du masque prévues au présent décret ne s'appliquent pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus. (article 2 du chapitre 1 du décret 2021-699 du 1/06-2021, en vigueur au 12 août)